REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250925-DELI_2025_4

COMMUNE DE GASSIN

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le : vingt-cinq septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2025.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Caroline FUCHS, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Anthony AMSTER, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	21
présents	16
votants	19

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Madame Florence BEC à Madame Sylvie BRUNET,
Madame Solène PESCH à Monsieur Hervé BERNE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 30/09/2025
et de la publication sur le site internet
le : 30/09/2025

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Karim JERIBI
Monsieur Grégory HERMELIN

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/45	OBJET : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – PARTICIPATION COMMUNALE - SÉJOUR CLASSE DE NEIGE DU 18 AU 23 JANVIER 2026

Madame Sylvie Brunet, Adjointe au Maire, expose :

L'école élémentaire propose aux écoliers de la classe de Monsieur GUIRADO, classe de CM1, et Monsieur BASTIE, classe de CM2 un séjour « classe de neige » du 18 au 23 janvier 2026, au centre de vacances La Pousterle (Hautes Alpes).

Sont concernées deux classes pour 56 enfants, 2 enseignants.

Le prix par enfant s'élève à la somme de 433 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250925-DELI_2025_4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/45 DU 25 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

Il est proposé à l'assemblée délibérante de contribuer à hauteur de 50 % du prix soit 216,50 € TTC par enfant participant à ce séjour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :**

- **AUTORISE** l'aide financière d'un montant de 216,50 € TTC par enfant participant au séjour « classe de neige 2026 » proposé par l'école élémentaire de Gassin,

- **AUTORISE** l'inscription de la dépense au Budget à l'article 65888.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE GASSIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (Var)

Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE